

## ENSEIGNANT(E) D'ANGLAIS

Affichage: Interne et externe  
Lieu de travail: La Prairie  
Supérieur immédiat : Direction du primaire  
Statut : Temps plein (100% de tâche) pour un remplacement indéterminé pour 2025-2026  
Date d'entrée en fonction : 25 août 2025

### SOMMAIRE

La personne titulaire de ce poste devra, en tenant compte des exigences relatives du Collège ainsi que de celles du ministère de l'Éducation, enseigner aux élèves de 6<sup>e</sup> année les matières suivantes en anglais: anglais, univers social, science et technologie, arts plastiques et art dramatique.

### EXIGENCES

Le Collège Jean de la Mennais souhaite recruter un enseignant légalement qualifié.

### RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi «enseignant» du Conseil du trésor.

### NOS AVANTAGES

- Fonds de pension à prestation déterminée (RREGOP);
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés, y compris la télémédecine (assurance individuelle payée majoritairement par l'employeur);
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège et lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Remboursement des frais de formation pour le développement professionnel;
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

### MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour ce poste doivent faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae, au plus tard le 13 août 2025.

Les candidats convoqués en entrevue devront être disponibles soit le 14 ou le 15 août 2025.

Les documents doivent être envoyés par courriel, à l'attention de Mme Pascale Seccareccia, conseillère en gestion de personnel, à l'adresse suivante : [ressourceshumaines@jdlnm.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@jdlnm.qc.ca)

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.